



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON  
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX  
Tél. : 03 84 79 78 40  
Fax : 03 84 79 78 43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 126/11

### Objet

Golf du Val d'Amour :  
adoption des modalités  
d'élection de la Commission  
d'ouverture des plis pour la  
Délégation de Service Public

### Secrétaire de séance

Jean-Louis BOUCHARD

### Rapporteur

Félix MACARD

**Conseil Communautaire**  
**22 décembre 2011**  
**Goux- 18h30**

## DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 70  
Nombre de procurations : 13  
Nombre de votants : 82  
Date de la convocation : 06 décembre 2011  
Date de publication : 06 janvier 2011

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** S Boissard suppléée par N Ferreira de Souza, JL Bouchard, D Bernardin, B Guerrin, B Chevaux suppléé par D Desgouille, P Vuitton suppléé par D Guilhendou, R Pouthier, B Negrello, P Bussière, G Fumey, P Daubigney, T Mader, D Michaud, G Michaud, P Blanchet suppléé par B Robe, P Monnet, A Albertini, J Chevriaux, M Giniès, C Gras suppléé par A Perron, G Barbier, F Barthoulot, M Borneck, P Bouvret-Maire, G Card, C Chalon, MA Chalumeaux, D Fella, P Epinat, JP Fichère, JB Gagnoux, L Gatinault, P Genestier, A Hamdaoui, S Laroche, P Nasom, I Nouvellon, C Parent, J Rosat, D Sciquot-Bérodier, JC Wambst, H Prat, D Chataignier, F Macard, M Rigoulet, F Saudon, B Javourez, L Bougaud, J Lombard, M Huguenet, J Thurel, JM Diètre, M Gauthier, A Alonzo, P Recouvreux, F Perchat, G Maréchal, G Fernoux-Coutenet, C François, B Monamy, M Perron, E Bourgeois, JM Daubigney, J Drouhain, A Jordan, D Rauch, M Richard, M Hoffmann, D Ecarnot, T Gauthray Guyenet

**Délégués absents ayant donné procuration :** E Tavernier à P Bussière, C Di Caro à P Monnet, D Barbagelata à JC Wambst, R Belalia à P Bouvret-Maire, C Bourgeois-République à JB Gagnoux, C Quillet à C Chalon, C Creuze à D Sciquot-Bérodier, R Manière à M Giniès, N Abdelli à G Fumey, J Petit à J Rosat, B Bonnard-Ongenaed à F Perchat, C Arnoud à G Card, F David à J Thurel

**Délégués absents non suppléés et non représentés:** P Guibelin, JF Louvrier, C Petiot, K Mezerai, M Perrin, A Chollat, P Jacquot, A Courderot, P Sautrey, J Hubert, JC Lambert, G Ginet, R Curly, JF Dumont

VU la délibération n°110/11 du 17 novembre 2011, adoptant le mode de gestion par délégation de service public pour la gestion de son Golf intercommunal,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-5, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5,

Dans le cadre de la procédure de délégation de service public, qui permet la mise en concurrence de plusieurs offres, une commission spécifique est constituée ; il s'agit de la commission d'ouverture des plis.

Cette commission est composée de la façon suivante :

- Le président de l'autorité délégante ou son représentant ;
- Cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel ; il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;
- Le comptable de la collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence siègent à la commission avec voix consultative.

L'article 3 du décret n°93-1190 du 21 octobre 1993 relatif à l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis dispose que l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes.

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le 04 janvier 2012

N°identifiant : 039-200010650-20111222-12611-DE

Jean-Pascal FICHERE ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, moins 2 votes contre et une abstention :

- FIXE les règles suivantes :
  - DEPOT des listes de candidatures auprès de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole par courrier, au plus tard le 27 janvier 2012.
  - ELECTION des membres de la commission d'ouverture des plis lors du prochain Conseil Communautaire qui aura lieu dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2012, à la représentation proportionnelle, avec application de la règle du plus fort reste.

Fait à Dole,  
Le 22 décembre 2011,  
Le Président,